

remplace la version: 2 / Version: 3 / CH СН

Date de révision: 11.11.2022

Date d'impression 31.05.23

# RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

# 1.1. Identificateur de produit

neodisher LaboClean LA

# 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

#### Utilisations identifiées

PC35

Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants)

# 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité Adresse:

Dr. Weigert (Schweiz) AG General-Guisan-Strasse 6

CH-6300 Zua

No. de téléphone +41 (0) 41 229 40 10 No. Fax +41 (0) 41 229 40 13

www.drweigert.ch

# Adresse email de la personne responsable pour cette FDS:

sida@drweigert.de

#### **Fabricant:**

Chemische Fabrik Dr. Weigert GmbH & Co. KG

Mühlenhagen 85 20539 Hamburg

No. de téléphone +49 40 789 60 0 No. Fax +49 40 789 60 120

www.drweigert.com

# 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Tox Info Suisse Telefon/téléphone: 145; www.toxi.ch

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers \*\*\*

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

# Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Met. Corr. 1 H290 Skin Corr. 1A H314 Eve Dam. 1 H318 STOT SE 3 H335

Produit classé et étiqueté d'après le règlement (CE) no 1272/2008.

Pour l'explication des abréviations voir section 16.

# 2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008



Version: 3 / CH remplace la version: 2 / Date de révision: Date d'impression 11.11.2022 31.05.23

## Pictogrammes de danger



# **Mention d'avertissement**

Danger

## Mentions de danger

H290 Peut être corrosif pour les métaux.

H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

#### Conseils de prudence

P260 Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/ aérosols.
P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de

protection des yeux/du visage.

P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever

immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se

doucher].

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau

pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et

si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Eliminer seulement les emballages complètement vidés et fermés. Pour

l'élimination du produit restant voir fiche de données de sécurité.

## composants dangereux déterminants pour l'étiquetage (règlement (CE)1272/2008)

contient \*\*\* métasilicate de disodium; hydroxyde de sodium

## 2.3. Autres dangers

Pas de dangers particuliers à mentionner.

Le produit ne contient aucune substance classée comme PBT. Le produit ne contient aucune substance vPvB. Le produit contient aucune substance présentant des propriétés de perturbations endocriniennes pour l'homme. Le produit ne contient aucune substance présentant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non cibles.

# RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants \*\*\*

# 3.2. Mélanges

# Composants dangereux \*\*\*

hydroxyde de sodium

No. CAS 1310-73-2 No. EINECS 215-185-5

Numéro 01-2119457892-27

d'enregistrement

Concentration >= 25 < 50 %

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

 Met. Corr. 1
 H290

 Skin Corr. 1A
 H314

 Eye Dam. 1
 H318

Valeurs limites de concentration (règlement (CE) no 1272/2008)

Eye Irrit. 2 H319 >= 0,5 < 2 % Skin Corr. 1A H314 >= 5 % Skin Corr. 1B H314 >= 2 < 5 %



Version: 3 / CH remplace la version: 2 / Date de révision: Date d'impression 11.11.2022 31.05.23

Skin Irrit. 2 H315 >= 0.5 < 2 %

métasilicate de disodium pentahydratée

No. CAS 10213-79-3 No. EINECS 229-912-9

Numéro 01-2119449811-37

d'enregistrement

Concentration >= 25 < 50 %

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

 Skin Corr. 1B
 H314

 STOT SE 3
 H335

 Eye Dam. 1
 H318

 Met. Corr. 1
 H290

carbonate de sodium

No. CAS 497-19-8 No. EINECS 207-838-8

Numéro 01-2119485498-19

d'enregistrement

Concentration >= 10 < 25 %

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Eye Irrit. 2 H319

fatty alcohol, ethoxylated

No. CAS 146340-16-1 No. EINECS 604-522-5

Concentration >= 1 < 10 %

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Skin Irrit. 2 H315 Aquatic Acute 1 H400 Aquatic Chronic 3 H412

#### **Autres données**

pour le texte des avertissements de danger H voir rubrique 16

#### **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

## 4.1. Description des premiers secours

#### Indications générales

Enlever immédiatement tout vêtement souillé et le mettre à l'écart. Dans tous les cas, présenter au médecin la fiche de données de sécurité.

#### En cas d'inhalation

Assurer un apport d'air frais. Après inhalation massive de poussières, appeler aussitôt un médecin.

#### En cas de contact avec la peau

Laver immédiatement à l'eau et au savon. Conduire chez le médecin.

#### En cas de contact avec les yeux

Ecarter les paupières, rincer soigneusement les yeux avec de l'eau (15 min.). Appeler aussitôt un médecin.

#### En cas d'ingestion

En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette. Rincer soigneusement la bouche avec de l'eau. Faire boire beaucoup d'eau par petites gorgées. Ne pas faire vomir.



Version: 3 / CH rem

remplace la version: 2 / CH

Date de révision: 11.11.2022

Date d'impression 31.05.23

# Protéger les secouristes

Secouristes: Faites attention à l'autoprotection

# 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun symptôme connu à ce jour.

# 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

## Avis aux médecins / Risques

Apres l'ingestion avec le vomissement suivant il se produit l'aspiration dans les poumons et ca peut provoquer la pneumonie chimique ou l'étouffement

#### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1. Movens d'extinction

#### Moyen d'extinction approprié

Produit non combustible: choisir les moyens d'extinction en fonction des incendies environnants.

# Moyens d'extinction non-appropriés

Jet d'eau

# 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, formation possible de gaz dangereux.

# 5.3. Conseils aux pompiers

#### Equipements spéciaux pour la protection des intervenants

Ne pas inhaler les gaz dégagés lors d'une explosion ou d'un incendie. En cas d'incendie, utiliser un appareil de protection respiratoire approprié.

#### **Autres données**

Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

# 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Eviter la contamination de la peau, des yeux et des vêtements

## 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines. Rabattre la poussière par pulvérisation d'eau.

#### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser mécaniquement. Le produit récupéré doit être éliminé conformément à la réglementation en vigueur.

#### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les Sections 7 et 8.

# **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

# Conseils pour une manipulation sans danger

Eviter la formation et le dépôt de poussières. Conserver le récipient bien fermé.

# Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Le produit n'est pas combustible.



Date d'impression remplace la version: 2 / Version: 3 / CH Date de révision: 31.05.23 CH 11.11.2022

# 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

# Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Conserver dans l'emballage d'origine bien fermé.

# Classes de stockage

Classe de stockage d'après Matières dangereuses non combustibles corrosives

**TRGS 510** 

# 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

pas de données

# RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1. Paramètres de contrôle

# Valeurs limites d'exposition

#### hydroxyde de sodium soude caustique

Liste SUVA Type MAK

Valeur 2 mg/m<sup>3</sup> Valeur limite à courte terme 2 mg/m<sup>3</sup>

Groupe du risque pendant la grossesse: S; Remarque: SSc; Haut, OAWKT & AugeKT; NIOSH, OSHA

#### Autres données

Autres paramètres à contrôler ne sont pas connus.

#### 8.2. Contrôles de l'exposition

# Mesures d'ordre technique / Mesures d'hygiène

Ne pas inhaler les poussières/les fumées/les aérosols. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas fumer, ne pas manger ni boire sur le lieu du travail. Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail. Se nettoyer très soigneusement la peau après le travail (soins complémentaires si nécessaire).

#### **Protection respiratoire - Note**

En cas de pulvérisation, porter un appareil de protection respiratoire. Filtre à particules P2

#### **Protection des mains**

Gants résistant aux produits chimiques

Utilisation Contact permanent avec les mains

Matériau approprié néoprène

Épaisseur du gant 0.65 >= mm Temps de pénétration 480 min

Matériau approprié butyle

Épaisseur du gant 0.7 >= mm Temps de pénétration > 480 min

Matériau approprié nitrile

Épaisseur du gant 0,4 >= mm Temps de pénétration 480 min

Utilisation Contact de courte durée avec les mains

Matériau approprié nitrile

Épaisseur du gant 0.11 mm La protection des mains doit se conformer EN ISO 374.

## **Protection des yeux**

Lunettes avec protection latérale; La protection des yeux doit se conformer EN 166.

#### Protection du corps

Vêtement de travail couramment utilisés pour travaux chimiques.



Version: 3 / CH remplace la version: 2 / Date de révision: Date d'impression 11.11.2022 31.05.23

# RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

**État de la matière** solide **Couleur** blanc

**Odeur** caractéristique

Point de fusion

Remarque non déterminé

Point de congélation

Remarque non déterminé

Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition

Remarque non déterminé

inflammabilité

évaluation Non applicable **Limite inférieure et supérieure d'explosion**Remarque Non applicable

Point d'éclair

Remarque Non applicable

Température d'inflammabilité

Remarque Non applicable

température de décomposition

Remarque

Remarque non déterminé

valeur pH

Valeur env. 14

Concentration/H2O 10 %

Viscosité

Remarque Non applicable

solubilité(s)

Remarque non déterminé

Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)

Remarque non déterminé

Pression de vapeur

Remarque non déterminé

Densité et/ou densité relative

Remarque non déterminé

Densité de vapeur relative

Remarque non déterminé

9.2. Autres informations

La limite de l'odeur

Remarque non déterminé

Le coéficient de l'évaporation

Remarque non déterminé

Hydrosolubilité

Remarque soluble



Version: 3 / CH remplace la version: 2 / Date de révision: Date d'impression 11.11.2022 31.05.23

propriétés explosives

évaluation non

Propriétés comburantes

Remarque non déterminé

Masse volumique apparente

Valeur 1,075 à 1,125 g/cm³

**Autres données** 

Aucun(e) n'est connu(e).

# RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

#### 10.1. Réactivité

Pas de réactions dangereuses si les prescriptions de stockage et de manipulation sont respectées.

# 10.2. Stabilité chimique

Pas de réaction dangereuse connue.

# 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue.

# 10.4. Conditions à éviter

Pas de réaction dangereuse connue.

#### 10.5. Matières incompatibles

Réaction fortement exothermique avec les acides.

#### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas de produit de décomposition dangereux connu.

## **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

# 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

# Toxicité aiguë par voie orale

ATE > 2.000 mg/kg méthode valeur calculée (règlement (CE)1272/2008)

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont

pas remplis.

#### Toxicité aiguë par voie orale (Composants)

carbonate de sodium

Espèces rat

DL50 2800 mg/kg

fatty alcohol, ethoxylated

Espèces rat

DL50 > 2000 mg/kg

métasilicate de disodium pentahydratée

Espèces rat

DL50 1150 à 1350 mg/kg

Toxicité aiguë par pénétration cutanée

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont

pas remplis.

#### Toxicité aiguë par pénétration cutanée (Composants)

carbonate de sodium



Date d'impression remplace la version: 2 / Date de révision: Version: 3 / CH CH

11.11.2022

31.05.23

Espèces lapin

DI 50 2000 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont

pas remplis.

Toxicité aiguë par inhalation (Composants)

carbonate de sodium

Espèces souris

CL 50 1,2 mg/l

Durée d'exposition 2 h

carbonate de sodium

Espèces rat

**CL 50** 2,3 mq/l

Durée d'exposition 2 h

Corrosion/irritation cutanée

évaluation Fortement corrosif

Remarque Les critères de classification sont remplis.

lésions oculaires graves/irritation oculaire

évaluation Fortement corrosif

Remarque Les critères de classification sont remplis.

sensibilisation

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont Remarque

pas remplis.

Toxicité subaiquë, subchronique et par longue durée

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont

pas remplis.

Mutagénicité

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont

pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont

pas remplis.

**Toxicité reproductrice (Composants)** 

carbonate de sodium

Remarque D'après les expérimentations sur animaux, pas d'effets toxiques sur la

reproduction.

Cancérogénicité

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont

pas remplis.

toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT)

**Exposition unique** 

évaluation Peut irriter les voies respiratoires.

Remarque Les critères de classification sont remplis.

exposition répétée

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont

pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.



remplace la version: 2 / Version: 3 / CH Date de révision: CH

11.11.2022

Date d'impression 31.05.23

# 11.2 Informations sur les autres dangers

# Propriétés perturbant le système endocrinien chez l'homme

Le produit contient aucune substance présentant des propriétés de perturbations endocriniennes chez l'homme.

# Expériences issues de la pratique

L'inhalation de poussières peut provoquer des irritations des voies respiratoires.

#### Autres données

Des données additionnelles aux informations données sur le produit dans la présente sous-section ne sont pas disponibles.

# **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

#### 12.1. Toxicité

#### Indications générales

non déterminé

#### Toxicité pour les poissons (Composants)

#### hydroxyde de sodium soude caustique

**Espèces** truite arc-en-ciel (Oncorhynchus mykiss) CL 50 45,4 mg/l

Durée d'exposition 96 h

#### carbonate de sodium

Espèces Lepomis macrochirus

**CL 50** 300 mq/l

Durée d'exposition 96 h

# fatty alcohol, ethoxylated

Espèces cyprins dorés (Leuciscus idus)

CL 50 mg/l

DIN 38412, partie 15 méthode

#### métasilicate de disodium pentahydratée

**Espèces** Poisson zèbre (Brachydanio rerio)

CL 50 210 mg/l

Durée d'exposition 96 h

#### Toxicité pour les daphnies (Composants)

#### hydroxyde de sodium soude caustique

Espèces Daphnia magna

CE<sub>50</sub> 100 mg/l

48 Durée d'exposition h

#### carbonate de sodium

**Espèces** Ceriodaphnia spec

CE50 200 à 227 mg/l

Durée d'exposition 48

#### fatty alcohol, ethoxylated

CL 50 1.2 mg/l

méthode DIN 38412, partie 11

# métasilicate de disodium pentahydratée

**Espèces** Daphnia magna

CE<sub>50</sub> 1700 mg/l

48 Durée d'exposition h

# Toxicité pour les bactéries (Composants)

métasilicate de disodium



Version: 3 / CH remplace la version: 2 / Date de révision: Date d'impression 11.11.2022 31.05.23

Espèces boue activée

CE50 > 100 mg/l

Durée d'exposition 3 h

# 12.2. Persistance et dégradabilité

#### Indications générales

non déterminé

La dégradabilité facile (Composants)

fatty alcohol, ethoxylated

#### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

## Indications générales

non déterminé

# Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)

Remarque non déterminé

#### 12.4. Mobilité dans le sol

#### Indications générales

non déterminé

# 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

#### Résultats des évaluations PBT et vPvB

Le produit ne contient aucune substance PBT ou vPvB.

#### 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

## Propriétés perturbant le système endocrinien pour l'environnement

Le produit ne contient aucune substance présentant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non cibles.

#### 12.7. Autres effets néfastes

## Indications générales

non déterminé

#### Information supplémentaire sur l'écologie

Le produit ne doit pas parvenir sans contrôle dans l'environnement. Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents.

#### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

#### Déchets de résidus

Code de déchets CEE 18 01 06\* produits chimiques à base de ou contenant des substances

dangereuses

Code de déchets CEE 20 01 29\* détergents contenant des substances dangereuses

Les numéros de code de déchets mentionnés selon le catalogue européen des déchets tiennent lieu de recommendation. Une détermination définitive doit être effectuée en accord avec le service régional d'élimination des déchets.

#### **Emballages contaminés**

Code de déchets CEE 15 01 02 emballages en matières plastiques

Les emballages entièrement vidés peuvent être recyclés.

Code de déchets CEE 15 01 10\* emballages contenant des résidus de substances

dangereuses ou contaminés par de tels résidus



Version: 3 / CH remplace la version: 2 / CH

Date de révision: 11.11.2022

Date d'impression 31.05.23

Les emballages non nettoyables doivent être éliminés en accord avec le service régional d'élimination des déchets.

# **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

	Transport terrestre ADR/RID	Transport maritime IMDG/GGVSee	Transport aérien
Code de restrictions en tunnels	E		
Code IMDG «groupes de séparation»		18 Alcalis	
14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification	1759	1759	1759
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU	SOLIDE CORROSIF, N.S.A. (hydroxyde de sodium, métasilicate de disodium)	CORROSIVE SOLID, N.O.S. (sodium hydroxide, disodium metasilicate)	CORROSIVE SOLID, N.O.S. (sodium hydroxide, disodium metasilicate)
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	8	8	8
Carte pour désignation du danger	8	8	8
14.4. Groupe d'emballage	II	II	II
Quantité limitée	1 kg	1 kg	
Les catégories de transport	2		
14.5. Dangers pour l'environnement		no	

#### Information pour tous les modes de transport

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur Voir paragraphes 6 à 8

#### Autres informations

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI Non applicable

# RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

# 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Composants (règlement (CE) no 648/2004)

15 % ou plus, mais moins de 30 %:

phosphates

moins de 5 %:

polycarboxylates, agents de surface non ioniques



Version: 3 / CH remplace la version: 2 / Date de révision: Date d'impression 11.11.2022 31.05.23

COV

COV (CH) 0 % COV (CE) 0 %

#### **Autres informations**

Le produit ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes (SVHC).

# 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'est réalisée pour ce préparation.

#### **RUBRIQUE 16: Autres informations**

Classification et méthode utilisée pour la dérivation de la décision concernant la classification de mélanges conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 CLP :

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

 Met. Corr. 1
 H290

 Skin Corr. 1A
 H314

 Eye Dam. 1
 H318

 STOT SE 3
 H335

## mentions de danger H-de la rubrique 2/3

H290 Peut être corrosif pour les métaux.

H314 Provogue des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H315 Provoque une irritation cutanée.
H318 Provoque de graves lésions des yeux.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long

terme.

#### catégories de danger CLP de la rubrique 2/3

Aquatic Acute 1 Danger pour le milieu aquatique, aigu, Catégorie 1
Aquatic Chronic 3 Danger pour le milieu aquatique, chronique, Catégorie 3

Eye Dam. 1 Lésions oculaires graves, Catégorie 1

Eye Irrit. 2 Irritation oculaire, Catégorie 2

Met. Corr. 1 Substance corrosive ou mélange corrosif pour les métaux, Catégorie 1

Skin Corr. 1A Corrosion cutanée, Catégorie 1A Skin Corr. 1B Corrosion cutanée, Catégorie 1B Skin Irrit. 2 Irritation cutanée, Catégorie 2

STOT SE 3 Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique STOT

un., Catégorie 3

#### abréviations

ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route

RID: Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

ICAO: International Civil Aviation Organization IATA: International Air Transport Association

MARPOL 73/78: International Convention for the Prevention of Pollution From Ships, 1973 as modified by

the Protocol of 1978 (MARPOL: Marine Pollution)

IBC: Intermediate Bulk Container CAS: Chemical Abstracts Service VOC: Volatile Organic Compound

ISO: International Organization for Standardization

LD: Lethal dose

LC: Lethal concentration

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic vPvB: Very persistent and very bioaccumulative



Version: 3 / CH remplace la version: 2 / Date de révision: Date d'impression 11.11.2022 31.05.23

SVHC: Substances of very high concern

OECD: Organisation for Economic Co-operation and Development

#### Informations complémentaires

Les modifications importantes par rapport à la version précédente de la présente fiche de données de sécurité sont marquées par : \*\*\*

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.